

CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de moins de 20 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 compris entre 20 et moins de 50 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de 50 salariés et plus

MSB 2025	(A x 0,15 %) =	€ ht	A1
MSB 2025	(A x 0,60 %) =	€ ht	A1'
MSB 2025	(A x 0,70 %) =	€ ht	A1''
TVA (A1 ou A1' ou A1'' x 20 %)	=	€ tva	A2
Montant TTC	(A1 ou A1' ou A1'' + A2) =	€ ttc	A3

DIALOGUE SOCIAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION **MSB 2025** **(A x 0,15 %) =** **€ A4**

MONTANT À VERSER

Montant à verser (A3 + A4) = **€**

IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.lopcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

MODE DE RÉGLEMENT

Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761

BIC : BNPAFRPPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N°

Banque

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur
<https://ws-entreprise.lopcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date

DATE LIMITÉE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2026

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL

Bordereau de versement 2026

Guadeloupe, Martinique et La Réunion

MÉTIERS DE LA VENTE
**& épiceries de proximité
& magasins bio**

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

► VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER EN LIGNE ?

Simple et rapide sur
<https://ws-entreprise.locommerce.com>

► DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 55 37 88 89

Accédez à notre notice d'information sur www.locommerce.com
(espace Entreprise, rubrique Verser mes contributions)

► INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

SIRET | | | | | | | | | | | | | | | |

Raison sociale

Adresse du siège

CP Ville

NAF / APE | N° IDCC | 1505

Libellé de la convention collective (IDCC applicable)

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

Précisez l'activité principale de votre entreprise Reporter le code

- 60 - Alimentation générale
- 61 - Supermarché
- 62 - Supérette

DÉCLARATION DE VOS EFFECTIFS

► EFFECTIE MOYEN ANNUEL 2025

En équivalent temps plein au 31.12.2025

► Assiette de calcul de vos contributions

Elle est composée du montant des salaires bruts soumis aux cotisations de sécurité sociale et versés en 2025 selon votre déclaration sociale nominative (DSN), également appelée Masse salariale brute (MSB).

Pour en savoir plus sur le calcul des cotisations et contributions sociales d'un employeur :

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/comprendre-cotisations/calcul-cotisations-employeur.html>

► Effectif moyen annuel de votre entreprise

Calculé au 31 décembre, l'effectif moyen annuel est égal, tous établissements confondus, à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'année civile selon votre DSN.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'effectif : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/calcul-effectif/comment-calculer-effectif.html>

► BASE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

MASSE SALARIALE 2025 = **€ A**

■ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de moins de 20 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 compris entre 20 et moins de 50 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de 50 salariés et plus

MSB 2025	(A x 0,15 %) =	€ ht	A1
MSB 2025	(A x 0,60 %) =	€ ht	A1'
MSB 2025	(A x 0,70 %) =	€ ht	A1''
TVA (A1 ou A1' ou A1'' x 8,5%)	=	€ tva	A2
Montant TTC	(A1 ou A1' ou A1'' + A2) =	€ ttc	A3

DIALOGUE SOCIAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION **MSB 2025** **(A x 0,15 %) =** _____ € **A4**

■ MONTANT À VERSER

Montant à verser (A3 + A4) = _____ €

■ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

■ Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.lopcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

■ MODE DE RÉGLEMENT

Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761

BIC : BNPAFRPPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° _____

Banque _____

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur
<https://ws-entreprise.lopcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

■ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date _____

DATE LIMITÉE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2026

■ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de moins de 20 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 compris entre 20 et moins de 50 salariés
- Votre entreprise a un effectif **MOYEN** en 2025 de 50 salariés et plus

MSB 2025	(A x 0,15 %) =	€ ht	A1
MSB 2025	(A x 0,60 %) =	€ ht	A1'
MSB 2025	(A x 0,70 %) =	€ ht	A1''
TVA(exonérée)	=	€ tva	A2
Montant TTC			
(A1 ou A1' ou A1'' + A2) =		€ ttc	A3

DIALOGUE SOCIAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION **MSB 2025** **(A x 0,15 %) =** **€ A4**

■ MONTANT À VERSER

Montant à verser (A3 + A4) = **€**

■ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

■ Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.lopcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

■ MODE DE RÉGLEMENT

Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761
BIC : BNPAFRPPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° _____

Banque _____

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.lopcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

■ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date _____

DATE LIMITÉE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2026